Département Opinion
et Stratégies d'Entreprise

pour

PSRE

L'impact des pots d'entreprise sur les risques routiers
Vague 2

N°19982
Vos contacts Ifop :
Fabienne Gomant
fabienne.gomant@ifop.com
Alexandre Bourgine
alexandre.bourgine@ifop.com

Décembre 2011

1 | La méthodologie

Note méthodologique

Etude réalisée par l'Ifop pour : **PSRE**

	Salariés	Chefs d'entreprise
Echantillon	Echantillon de **493** salariés, issus d'un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge et profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération.	Echantillon de **401** dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises des secteurs industrie, BTP, commerce et services. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).
Dates de terrain	Du 1 au 2 décembre 2011	Du 29 novembre au 8 décembre 2011

2 | Les résultats de l'étude

Plus de 9 salariés sur 10 sont sollicités pour participer à au moins un pot d'entreprise par an

Question : Selon vous, combien de fois dans l'année êtes-vous sollicité pour participer à un pot ou un cocktail dans votre entreprise... ?

Question : Selon vous, combien de fois dans l'année un salarié de votre entreprise est-il sollicité pour participer à un pot ou un cocktail, qu'il s'agisse de pots à l'initiative de la Direction ou de pots au sein des services, entre collègues, etc… ?

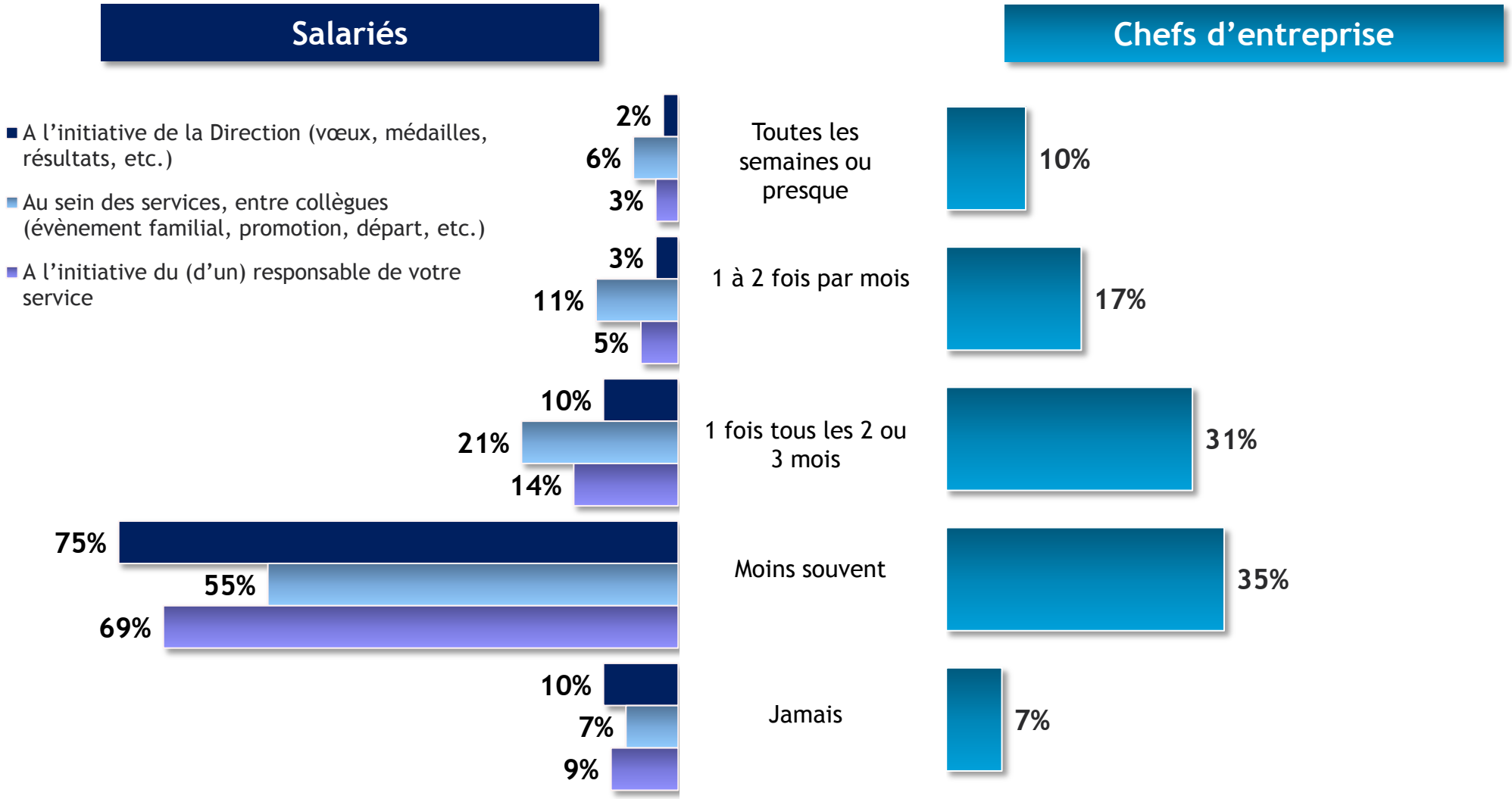

La fréquence de participation à des pots de l'entreprise a légèrement augmenté depuis 2008, et se fait plus fréquente entre collègues, moins à l'initiative de la Direction

Salariés

Question : Selon vous, combien de fois dans l'année êtes-vous sollicité pour participer à un pot ou un cocktail dans votre entreprise... ?

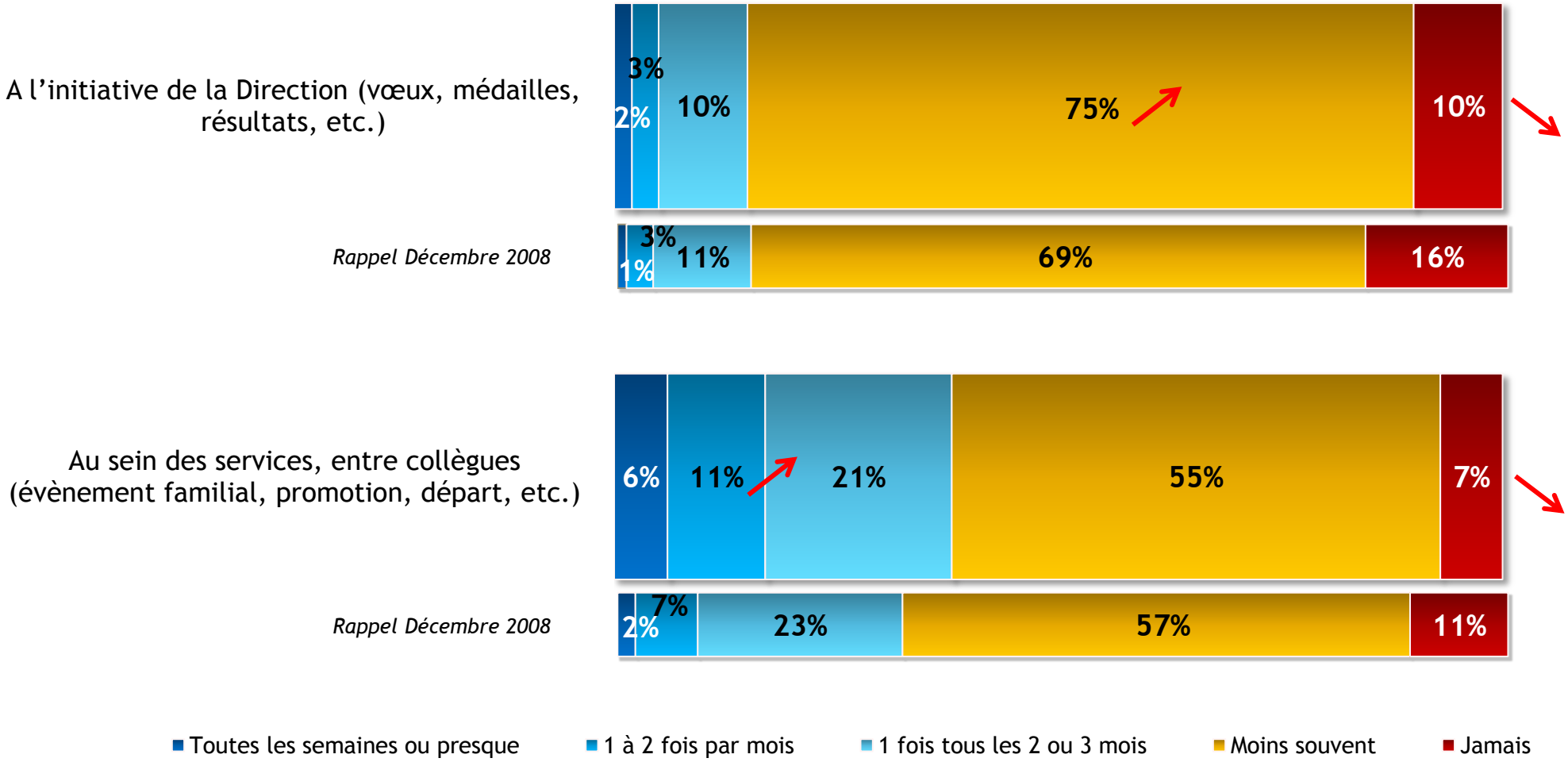

Au regard des chefs d'entreprise, la fréquence des pots/cocktails s'est accrue

Chefs d'entreprise

<u>Question</u> : Selon vous, combien de fois dans l'année un salarié de votre entreprise est-il sollicité pour participer à un pot ou un cocktail, qu'il s'agisse de pots à l'initiative de la Direction ou de pots au sein des services, entre collègues, etc… ?

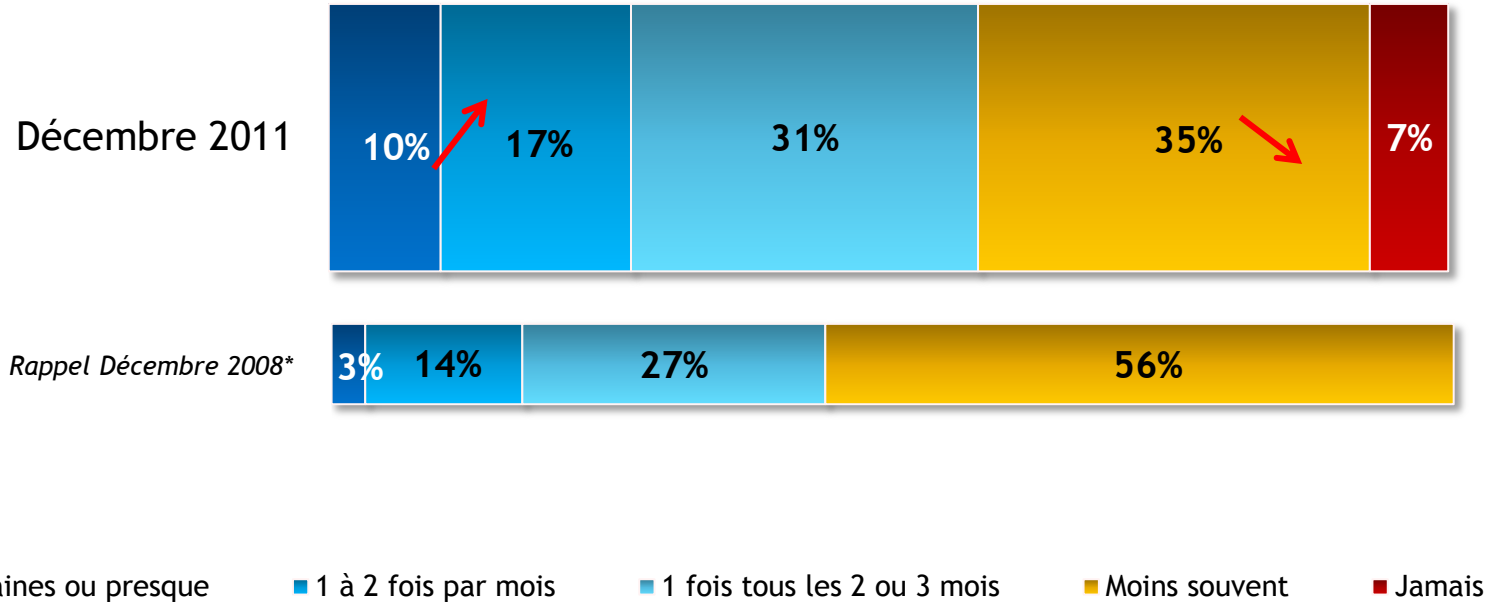

(*) En décembre 2008, l'item « Jamais » n'était pas posé

Au regard des salariés, l'alcool est moins présent dans les pots d'entreprise aujourd'hui

Question : Lors des pots ou cocktails organisés au sein de l'entreprise, des boissons alcoolisées sont-elles proposées ?

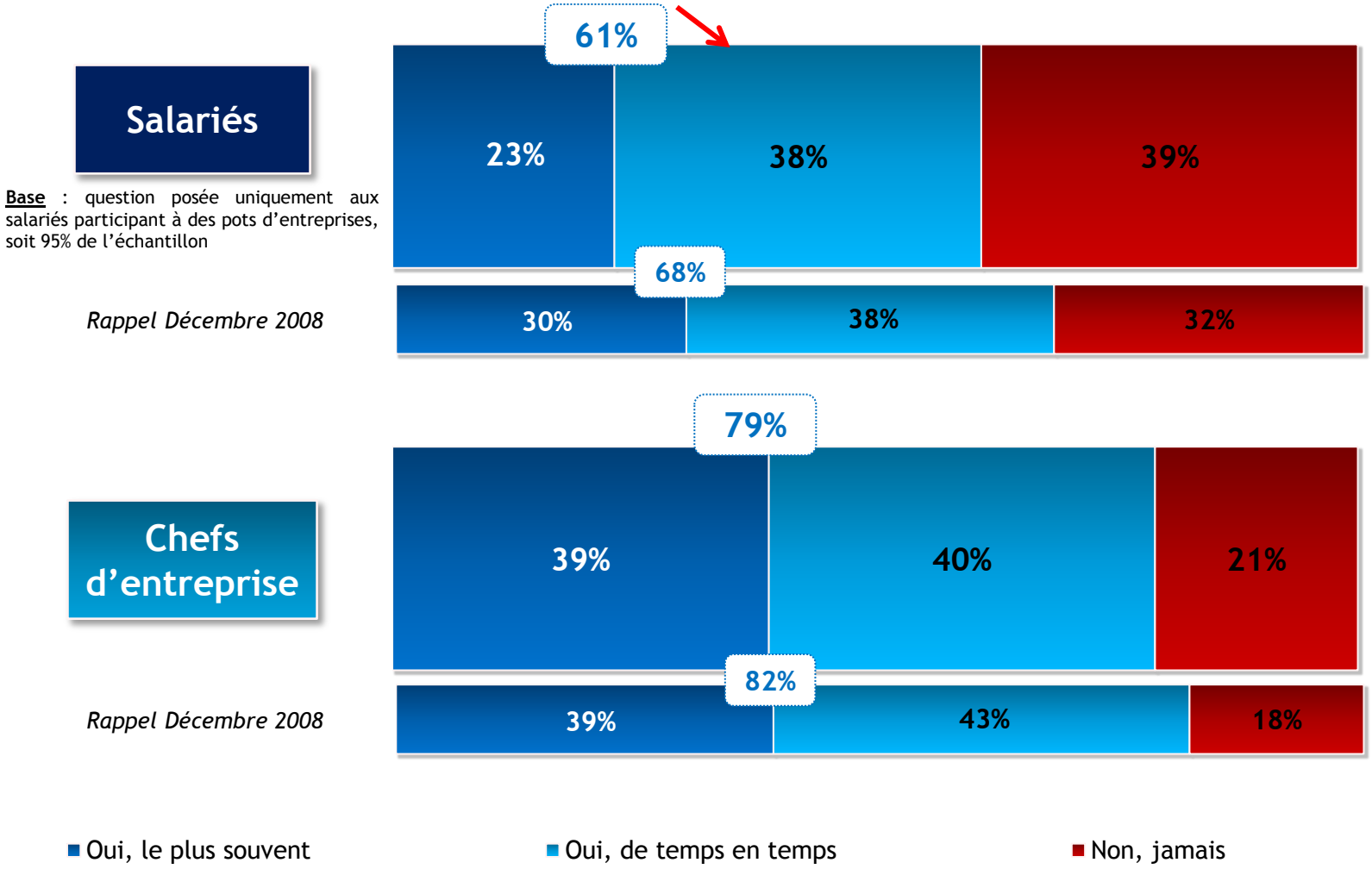

Si 2 salariés sur 10 sont toujours exposés à des alcools forts, ce type de boisson est aujourd'hui moins présent lors des pots d'entreprise

Question : De quels types de boissons alcoolisées s'agit-il ?

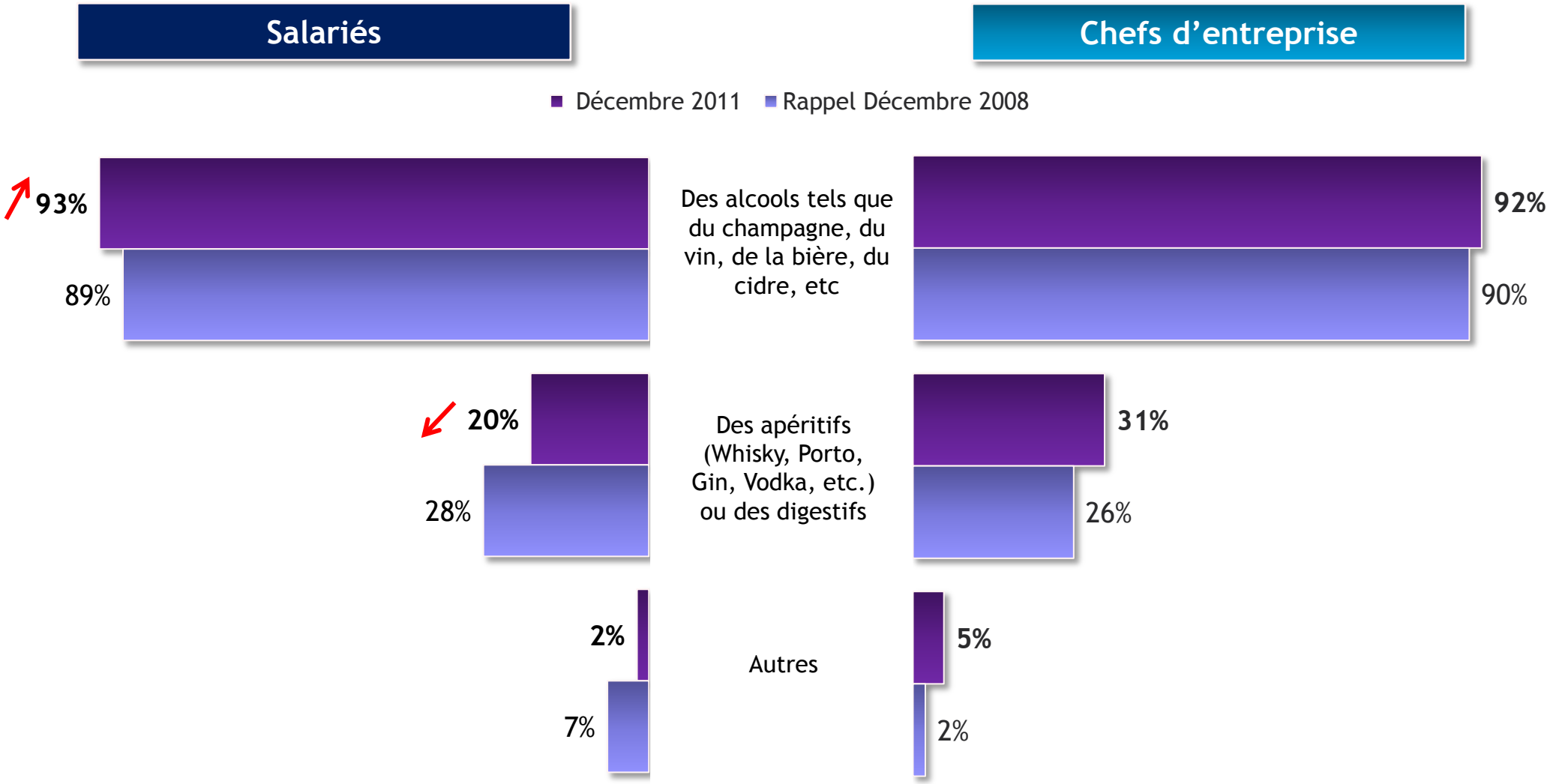

Base : questions posée uniquement aux salariés participant à des pots d'entreprise comprenant des boissons alcoolisées, soit 58% de l'échantillon

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant déclaré que les pots comprenaient des boissons alcoolisées, soit 79% de l'échantillon

Les ¾ des salariés estiment justifié qu'une entreprise prenne des dispositions particulières à l'encontre de l'alcool, un score en retrait par rapport à 2008

Salariés

<u>Question</u> : Vous personnellement, estimez-vous justifié qu'une entreprise prenne des dispositions particulières en matière de consommation d'alcool sur le lieu de travail ?

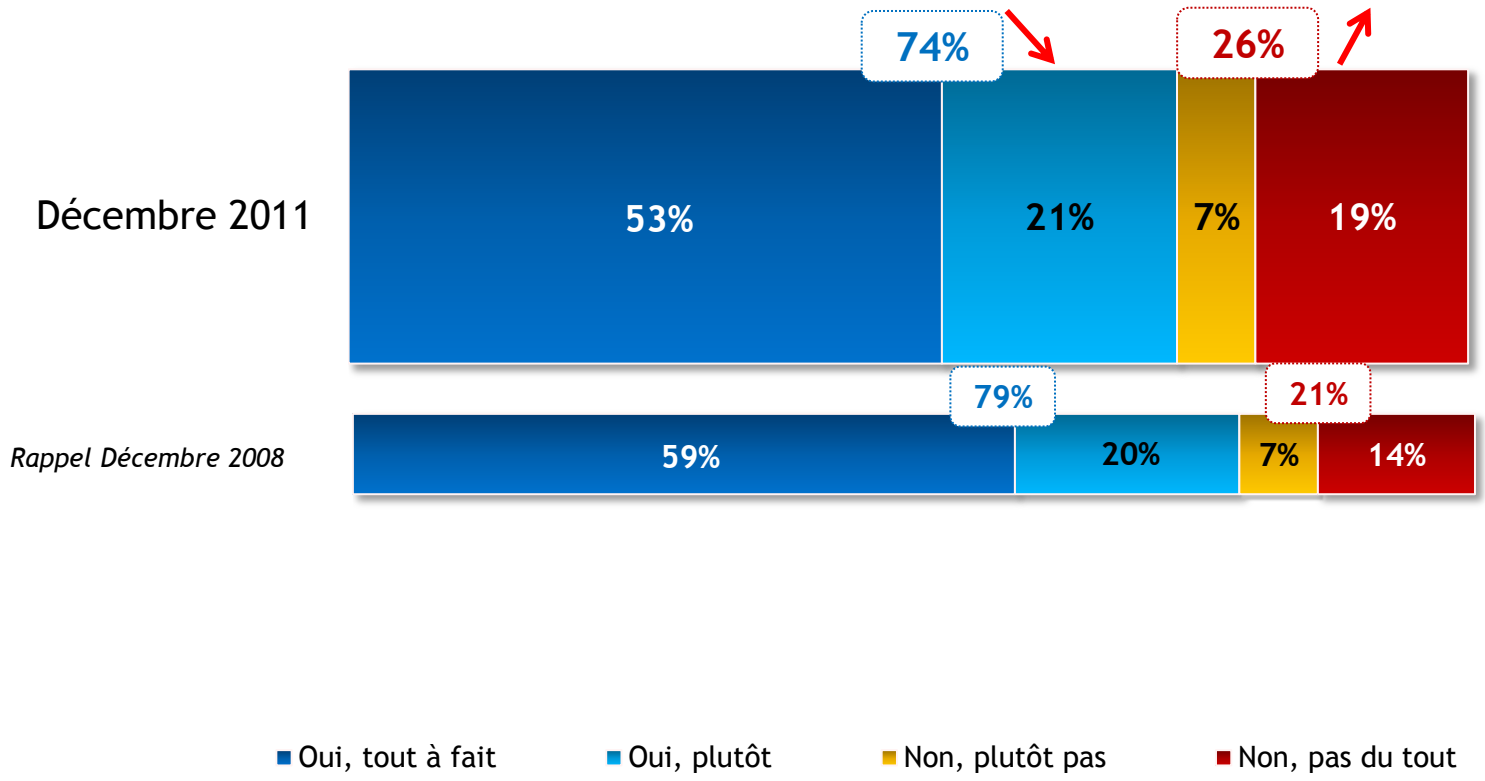

Parallèlement, les 2/3 des chefs d'entreprises ont mis en place des dispositions à cet égard, chiffre en forte augmentation depuis 2008

Chefs d'entreprise

Question : Votre entreprise a-t-elle pris des dispositions particulières pour sensibiliser vos salariés au risque que peut entraîner une consommation excessive d'alcool ?

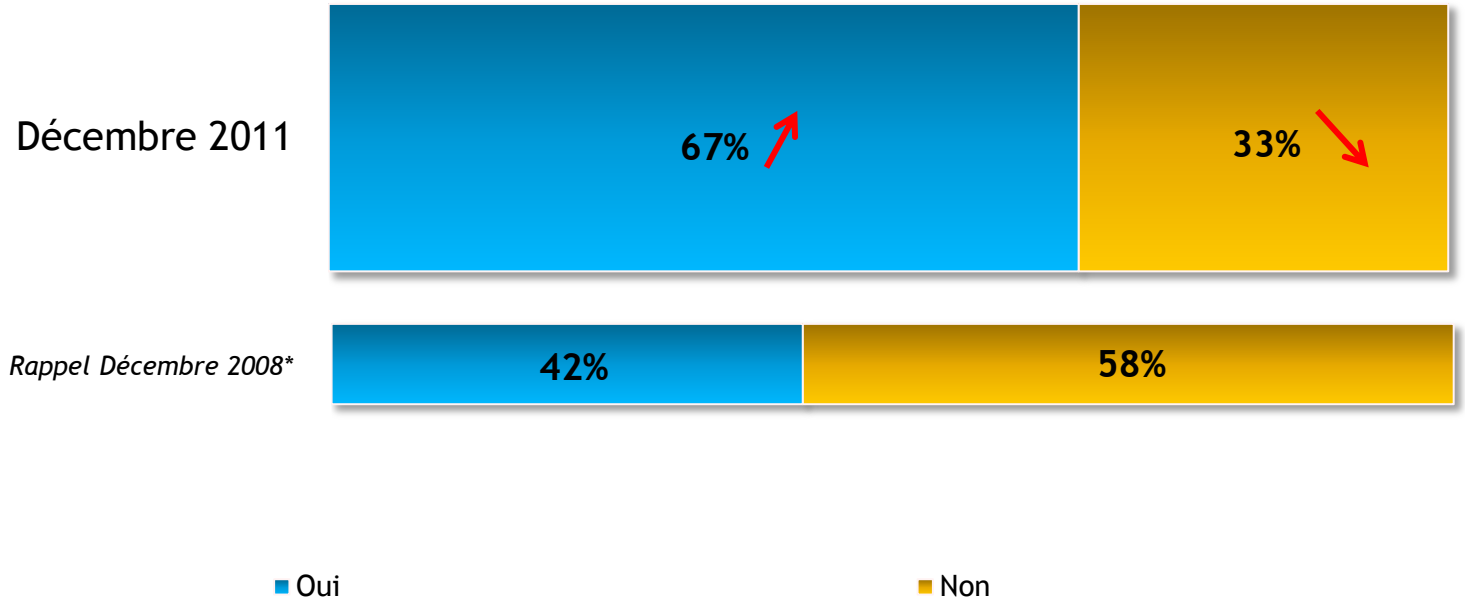

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant déclaré que les pots comprenaient des boissons alcoolisées, soit 79% de l'échantillon

L'information et la sensibilisation aux risques liés à une consommation d'alcool excessive ainsi que la mise à disposition gratuite d'éthylotests se sont considérablement développées en entreprise

Chefs d'entreprise

Question : Quelles sont les dispositions prises par votre entreprise ?

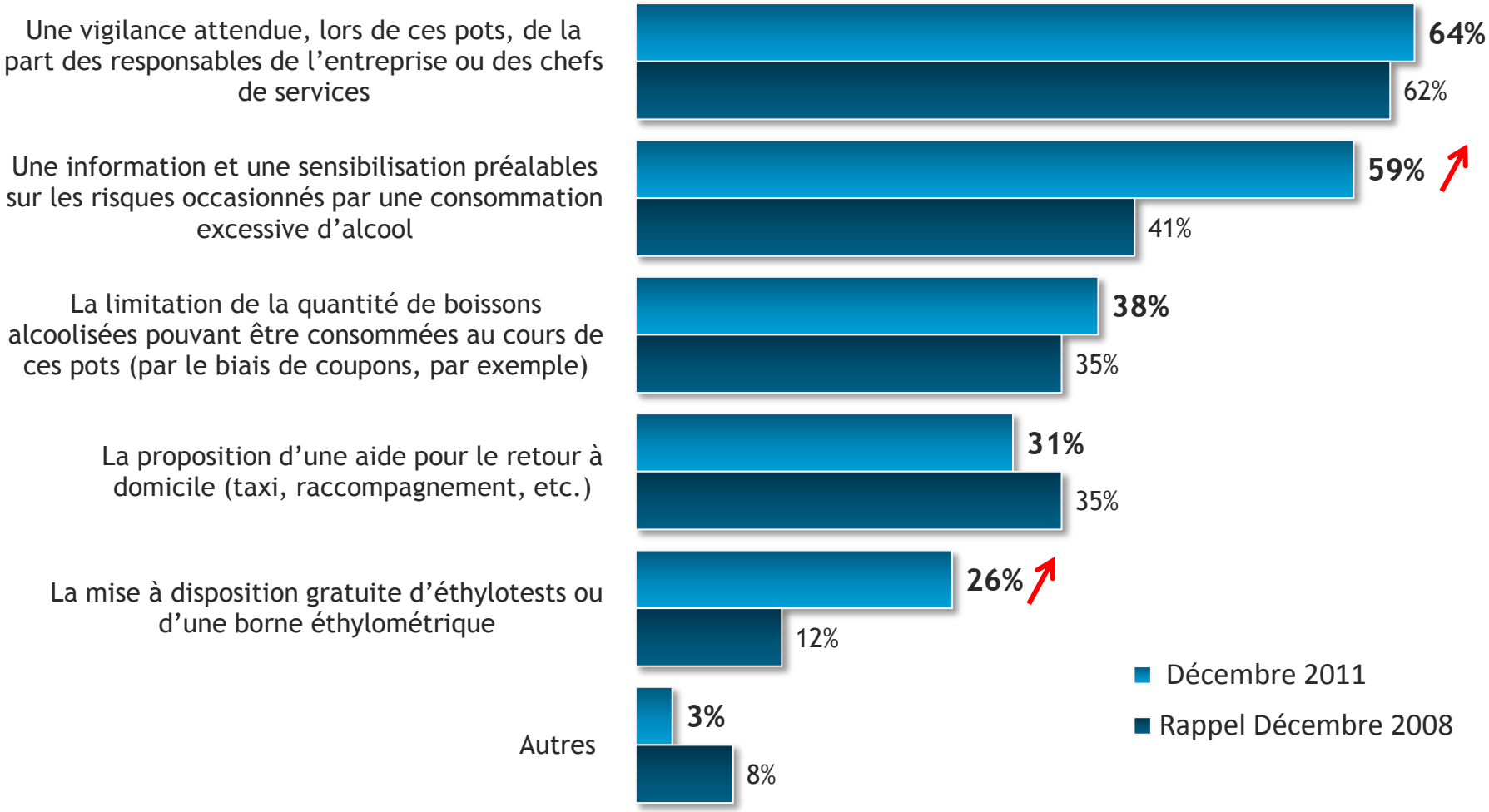

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant pris des dispositions particulières en matière d'alcool au sein de leur entreprise, soit 53% de l'échantillon

Au yeux des chefs d'entreprise, l'occurrence d'incidents liés à une consommation excessive d'alcool a augmenté depuis 2008

Question : Au cours de ces pots d'entreprise, avez-vous déjà constaté ou vécu des incidents pouvant être liés à une consommation excessive d'alcool ?

Salariés

Base : questions posée uniquement aux salariés participant à des pots d'entreprise comprenant des boissons alcoolisées, soit 58% de l'échantillon

Rappel Décembre 2008

Chefs d'entreprise

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant déclaré que les pots comprenaient des boissons alcoolisées, soit 79% de l'échantillon

Rappel Décembre 2008

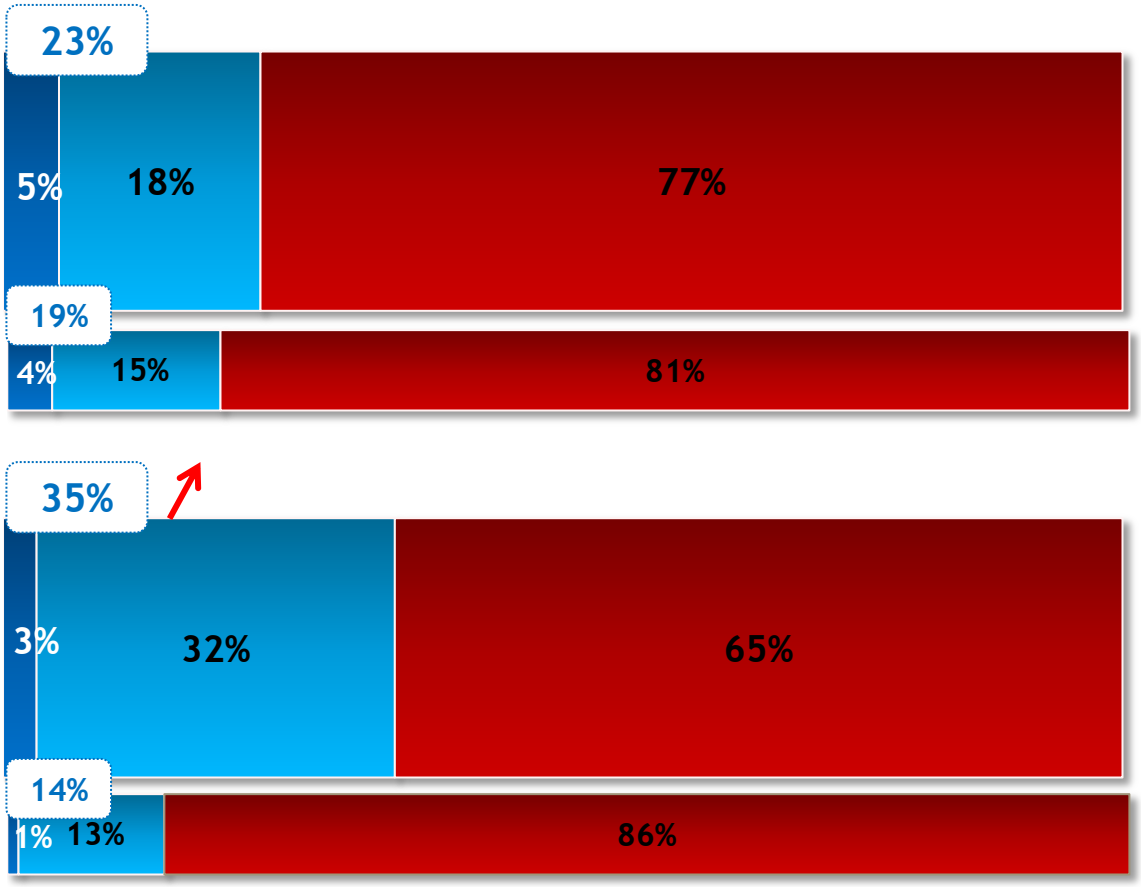

■ Oui, souvent ■ Oui, mais rarement ■ Non, jamais

Parmi les salariés ayant constaté des incidents liés à une consommation excessive, près de 3 personnes sur 10 citent des accidents de la route

Question : De quel(s) type(s) d'incident s'agissait-il ?

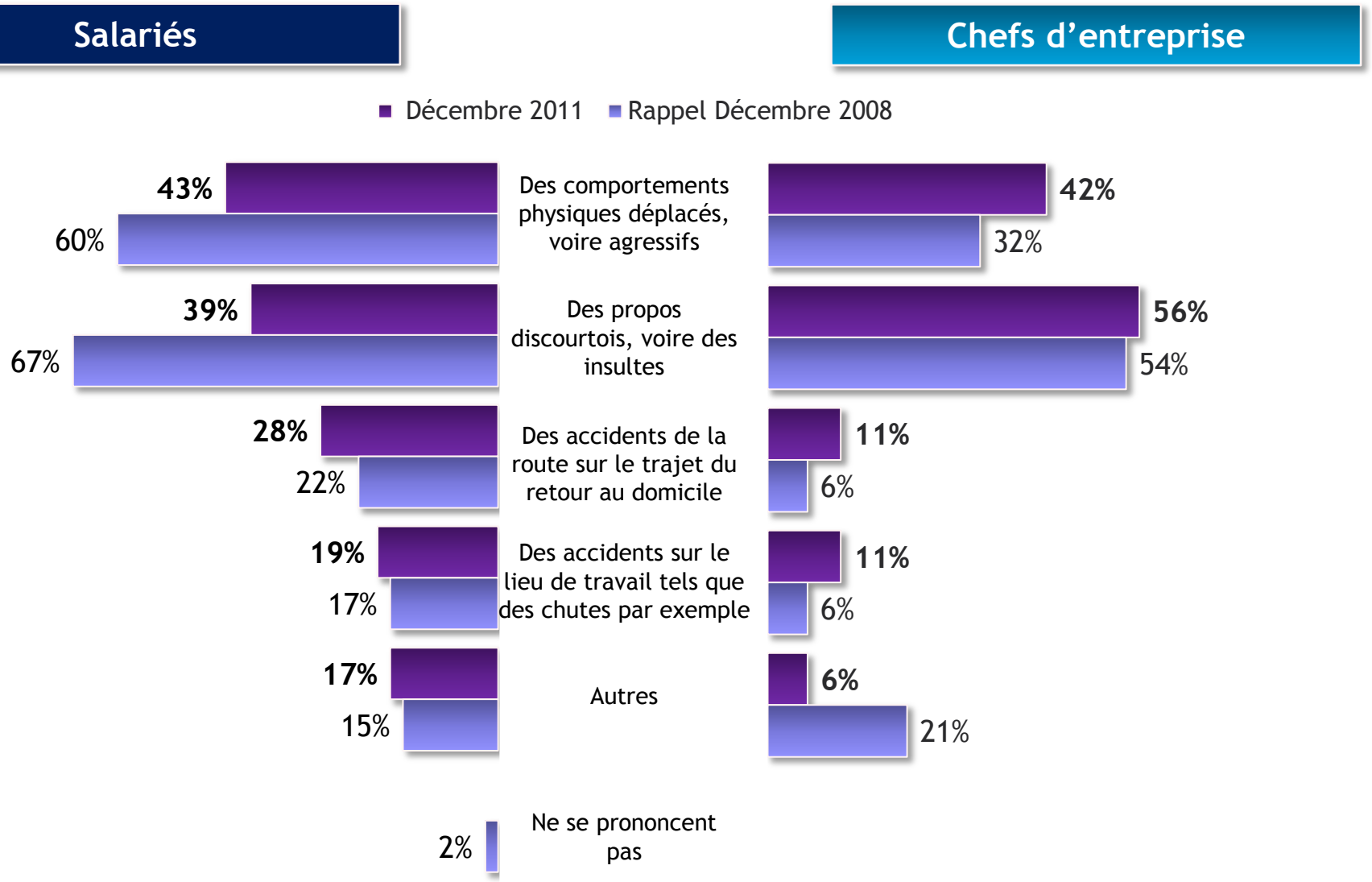

Base : questions posée uniquement aux salariés ayant déjà constaté ou vécu des incidents liés à une consommation excessive d'alcool, soit 13% de l'échantillon

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant fait l'expérience d'incidents liés à une consommation excessive d'alcool, soit 28% de l'échantillon

Six salariés sur dix se déclarent opposés à l'interdiction de boissons alcoolisées lors des pots d'entreprise, un score en hausse depuis 3 ans,…

Salariés

Question : Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé au fait que votre entreprise interdise les boissons alcoolisées lors des pots ?

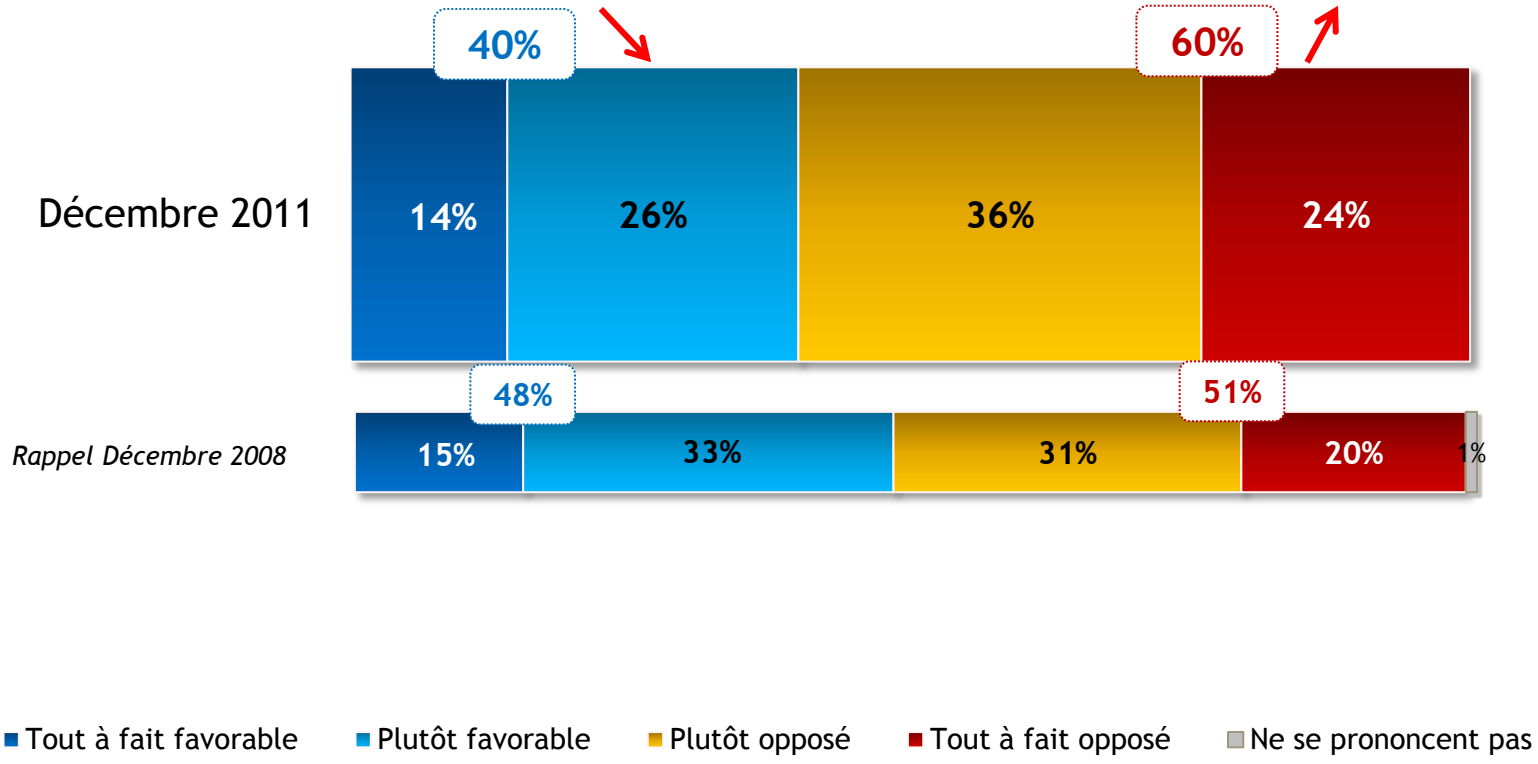

Base : questions posée uniquement aux salariés participant à des pots d'entreprise comprenant des boissons alcoolisées, soit 58% de l'échantillon

…principalement en raison du fait de l'impact positif perçu de l'alcool sur la convivialité des pots d'entreprise

Salariés

Question : Diriez-vous que la convivialité des pots sans alcool est meilleure, aussi bonne ou moins bonne que celle des pots avec alcool ?

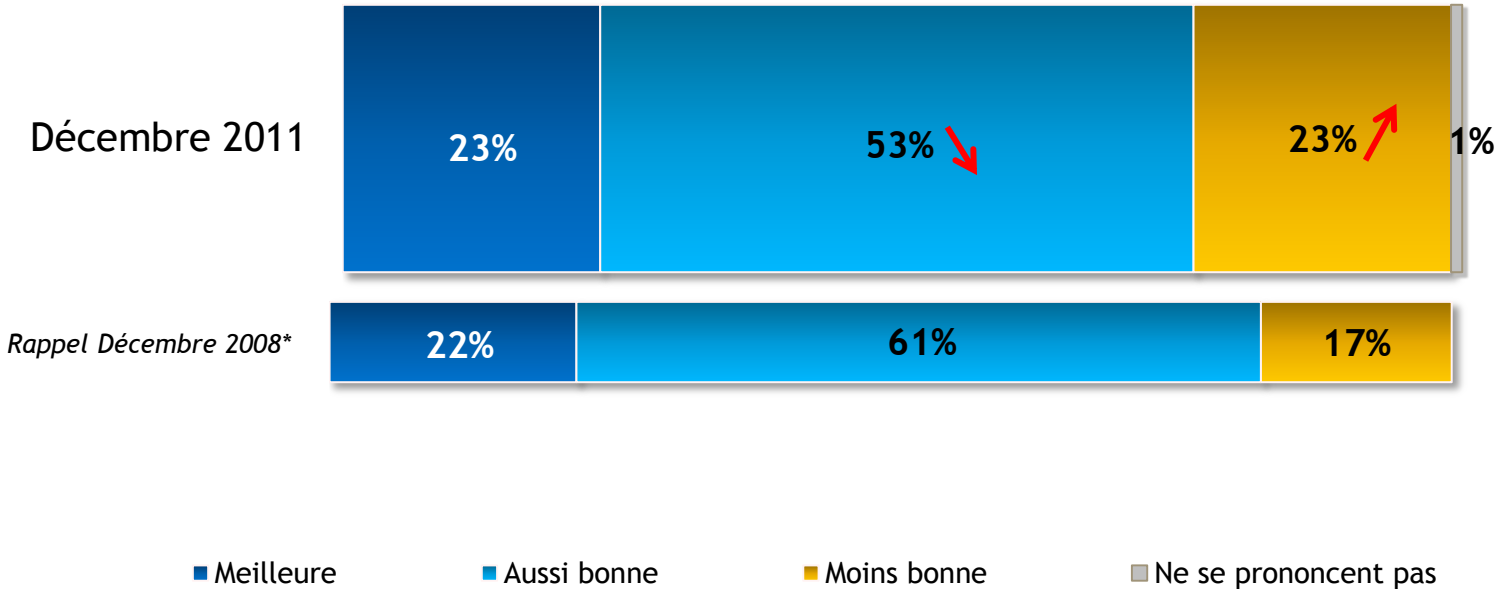

Base : questions posée uniquement aux salariés participant à des pots d'entreprise ne comprenant pas de boissons alcoolisées, soit 37% de l'échantillon

¼ des chefs d'entreprise projette de prendre des dispositions pour sensibiliser les salariés aux risques liés à une consommation excessive d'alcool, alors qu'ils n'étaient qu'1/10 il y a trois ans

Chefs d'entreprise

Question : Envisagez-vous d'interdire les boissons alcoolisées au sein des pots d'entreprises ?

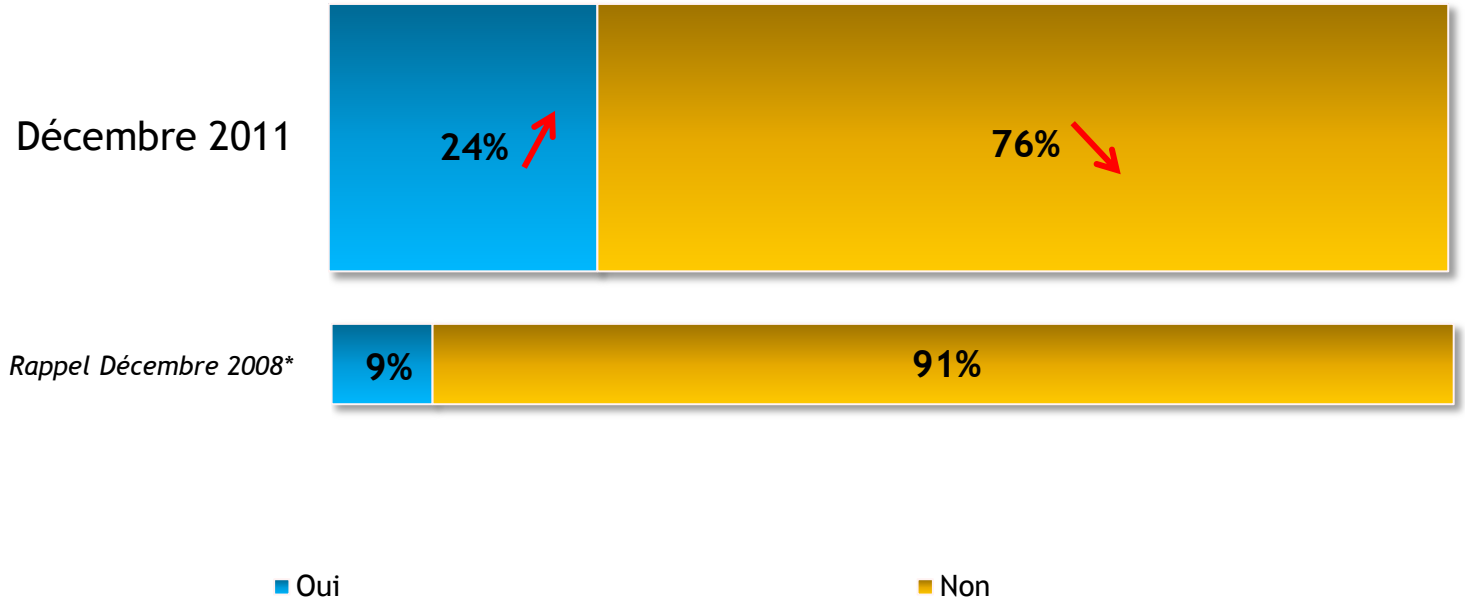

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant déclaré que les pots comprenaient des boissons alcoolisées, soit 79% de l'échantillon

Le projet d'interdire les boissons alcoolisées est surtout motivé par la réglementation, notamment en termes de responsabilité de l'entreprise

Chefs d'entreprise

Question : Pour quelle raison principale envisagez-vous d'interdire les boissons alcoolisées ?

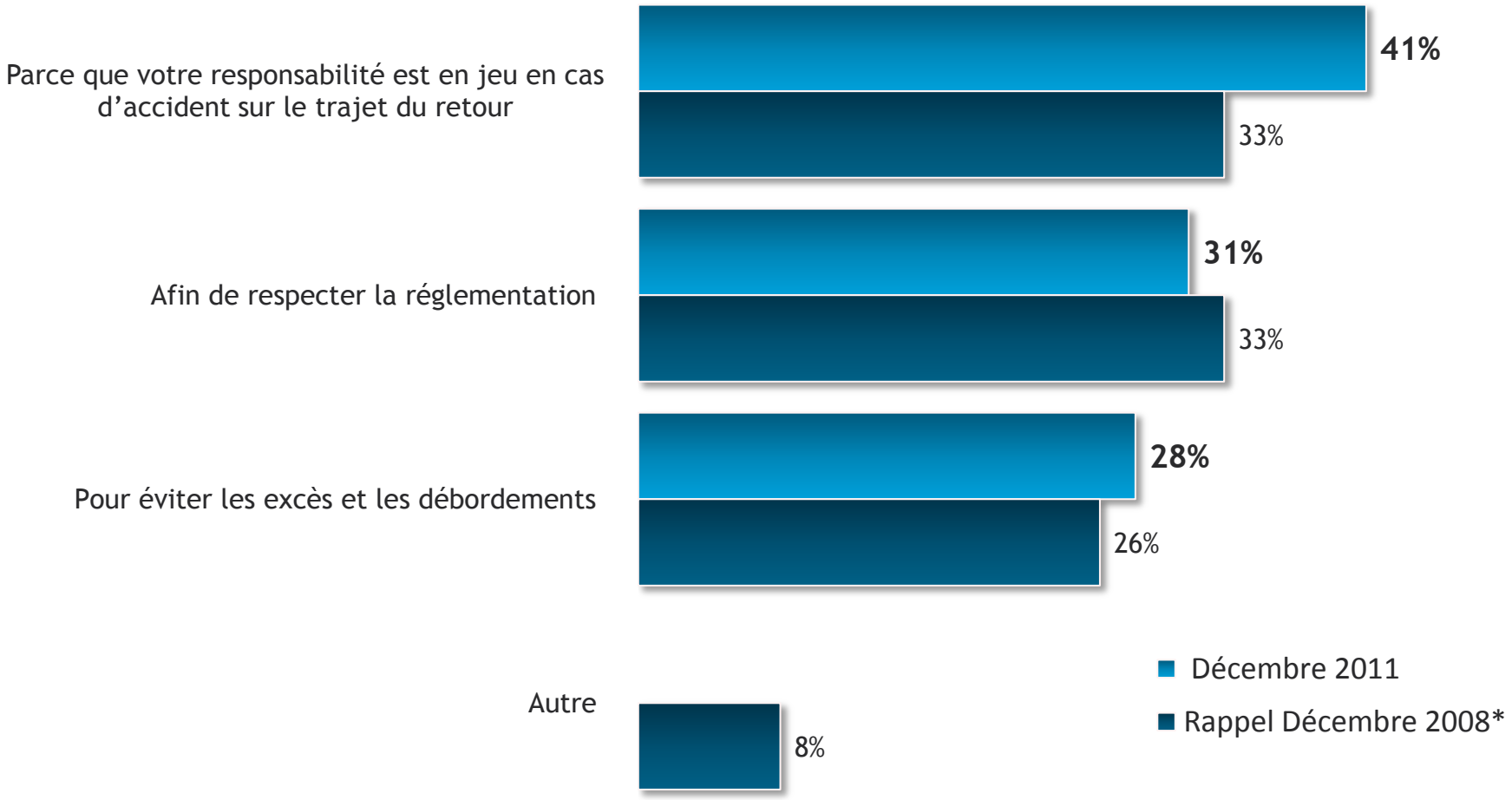

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant déclaré avoir le projet d'interdire les boissons alcoolisées lors des pots d'entreprises, soit 19% de l'échantillon

(*) *Lors de la vague de 2008, l'intitulé exact de la question était : « En dehors du risque d'accident encouru par les salariés, pour quelle raison principale envisagez-vous d'interdire les boissons alcoolisées ? »*

Si les boissons alcoolisées sont absentes des pots d'entreprise, c'est, dans 9 cas sur 10, parce que la Direction les a interdites

Chefs d'entreprise

Question : Avez-vous interdit la consommation de boissons alcoolisées dans votre entreprise ?

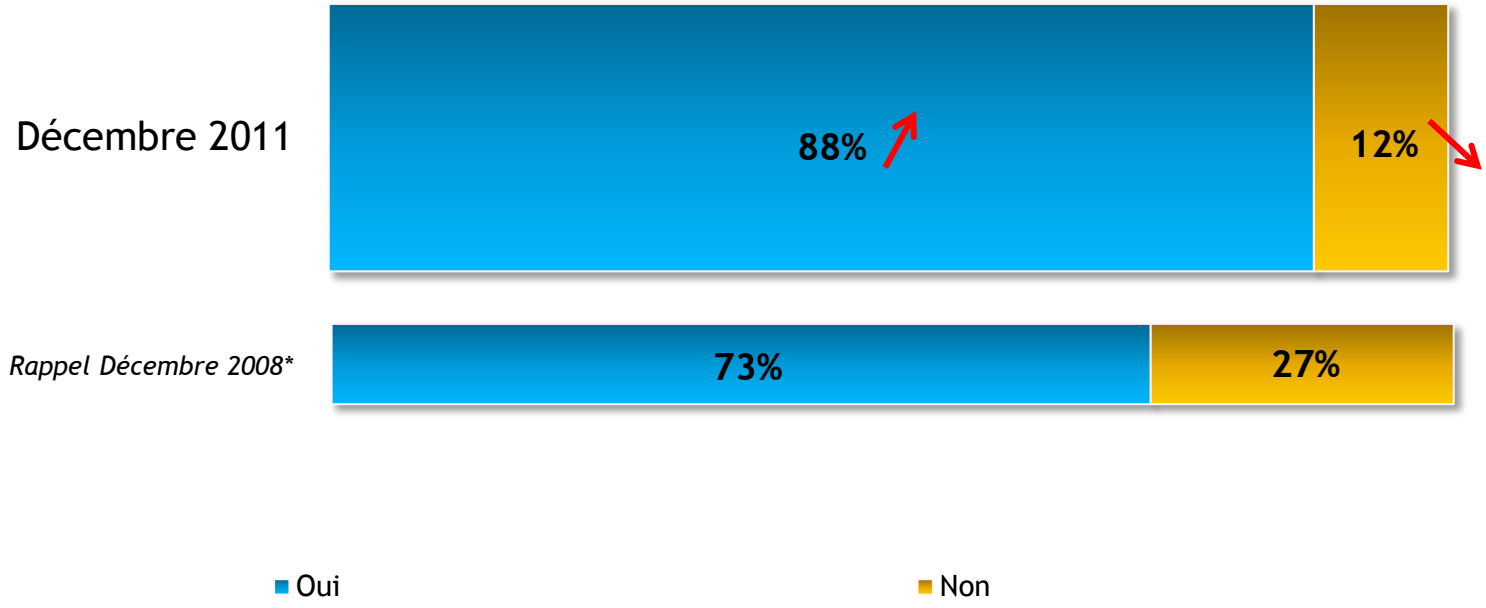

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant déclaré que les pots ne comprenaient pas de boissons alcoolisées, soit 21% de l'échantillon

Les motivations à l'interdiction de la consommation d'alcool tiennent avant tout au fait que la responsabilité de l'entreprise est engagée

Chefs d'entreprise

Question : Pour quelle raison principale avez-vous interdit les boissons alcoolisées ?

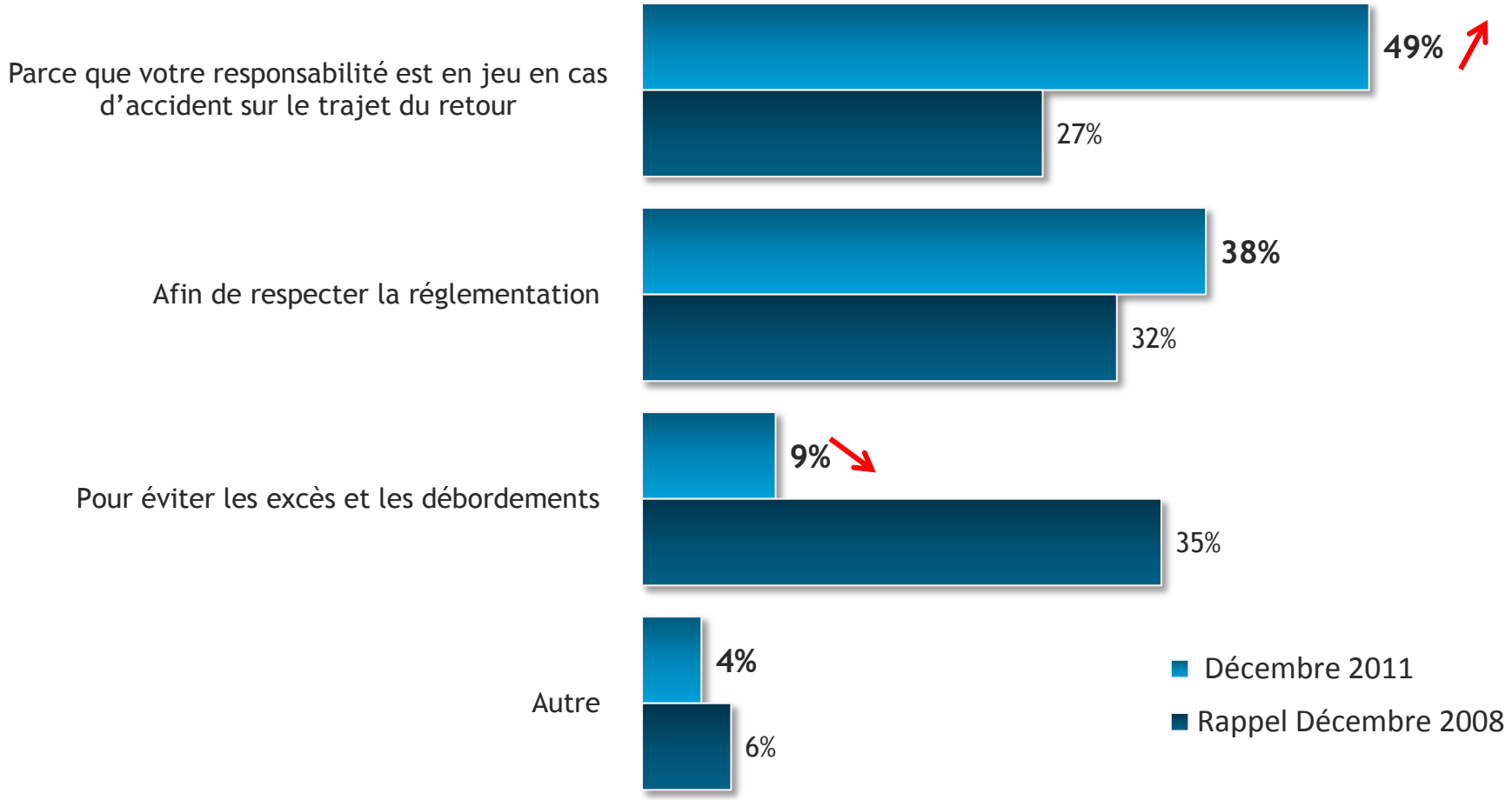

Base : question posée uniquement aux chefs d'entreprise ayant interdit la consommation de boissons alcoolisées dans leur entreprise, soit 18% de l'échantillon

En conclusion…

1. Les salariés sont davantage exposés à des pots d'entreprise mais l'alcool y est moins présent qu'il y a 3 ans, et les alcools forts sont un peu délaissés.

2. Près d'1/4 des salariés et 1/3 des chefs d'entreprise ont déjà relevé des incidents liés à une consommation excessive d'alcool lors de ces pots.

3. Les 2/3 des chefs d'entreprise ont mis en place des dispositions à l'égard de la consommation d'alcool en entreprise, soit une progression de 25 points par rapport à 2008.

4. Pour autant, les salariés se montrent davantage réfractaires à ce type de disposition aujourd'hui : 6/10 y seraient opposés au sein de leur entreprise (+9 points).